

# PARDIES

## Bulletin Municipal 2021



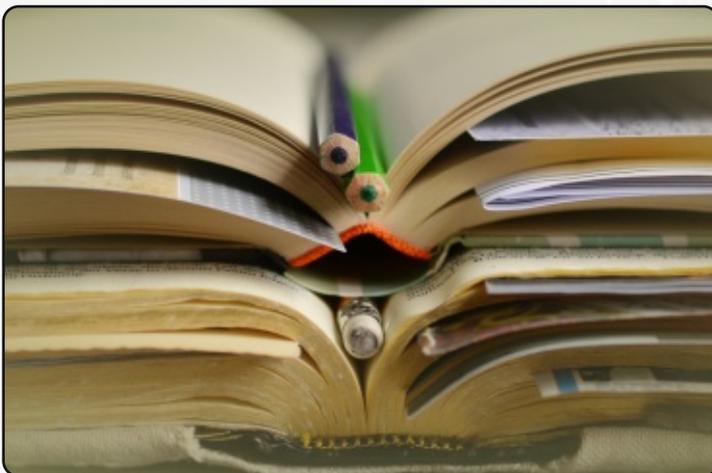
[www.pardies.fr](http://www.pardies.fr)



## 12 Les services municipaux



## 14 Éducation



## 18 Projet participatif



2	Sommaire
3	Le mot du maire
4	C.C.A.S.
5	Cadre de vie
7	Règlementation
10	Budget
12	Les services municipaux
14	Éducation
16	Travaux
18	Projet participatif
19	Les associations
22	Civisme
23	Annuaire
24	Démographie
24	Enquête publique

---

Responsable de la publication :  
Jean-Michel VIGNASSE

Crédit photos :  
Mairie de Pardies  
Participants concours photos  
Associations Pardisiennes  
Photo de couverture : Christiane Haurat

Création - Rédaction :  
Secrétariat mairie - Police Municipale -  
Commission communication -  
Associations Pardisiennes.

Impression :  
Imprimerie Moderne (Lons)  
05 59 132 132

**C**hers administrés,

Il y a maintenant plus d'un an que nous vivons sous l'emprise de cette crise sanitaire qui a impacté notre pays et le monde entier. Enfin nous voyons le bout du tunnel et notre vie sociale va pouvoir reprendre son rythme. Après cette longue année d'incertitude, espérons que nos dirigeants ont tiré les leçons de cette période et auront une vision sur les plans de vigilance à mettre en place. La population française a souffert pendant cette pandémie inédite, la convalescence sera aussi une étape complexe qui je l'espère contribuera à favoriser et pérenniser les solidarités que l'on a pu voir naître pendant cette crise.



Nous avons été aux côtés de nos commerçants qui ont subi de plein fouet cette crise. La reprise tant attendue par certains va leur permettre de reprendre une activité et de relancer leurs affaires avec une plus grande sérénité.

Malgré les contraintes imposées par la période, le conseil municipal a pu continuer ses activités, entreprendre et préparer certains travaux. Tous nos services ont pu être maintenus en respectant les gestes barrières. Je remercie tous nos employés communaux qui se sont montrés responsables et ont su s'adapter continuellement.

Ces quelques pages ont été préparées dans le contexte que vous connaissez et la commission communication est très heureuse de vous présenter quelques travaux réalisés et vous faire part des réflexions en cours par le conseil municipal.

Le mois d'avril a été pour toutes les communes un instant où l'on se projette vers l'avenir en votant les budgets qui engagent les collectivités pour l'année 2021 et les années suivantes. Pour Pardies, la commission finance a travaillé efficacement sur le budget de fonctionnement pour que 2021 soit encore une année consacrée à l'investissement sans avoir recours à l'emprunt. La disparition de la taxe d'habitation a amené le conseil municipal à voter une taxe foncière sur les propriétés bâties augmentée de la part départementale, mais qui sera sans impact sur votre contribution. Quelques chiffres et projections vous sont présentés dans les pages suivantes.

Toujours motivés pour que notre commune se développe et garde cet esprit de village, nous restons vigilants pour que tous les Pardisiens puissent bénéficier des installations communales mises à leur disposition.

Nous serons aux côtés des associations pour les accompagner et les remotiver dans cette reprise délicate. Nous comptons sur tous les bénévoles qui œuvrent pour que Pardies soit toujours un lieu de vie et de convivialité.

Je vous laisse découvrir ce document afin que vous puissiez apprécier le travail réalisé durant l'année 2020 et les études en cours pour continuer le développement de Pardies.

Daniel BIROU

À la suite des mesures exceptionnelles liées à la covid 19, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) a été contraint d'annuler le voyage des aînés.

Le contexte sanitaire très particulier de cette fin d'année ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel repas offert par la commune, qui chaque année rassemble nos aînés dans la salle des fêtes pour un moment de convivialité.

Afin de compenser cette journée, le C.C.A.S. a décidé de procéder à une distribution de colis pour tous nos aînés de plus de 64 ans.



**Batalis** est un nouveau dispositif du centre social de Monein. Il permet à toute personne de l'ancien canton de Monein, qui se sent isolée, de bénéficier d'appels téléphoniques ou de visites de convivialité à domicile, de manière régulière.

Ces appels ou visites à domicile sont réalisés dans le respect et la confidentialité, par des bénévoles qui ont suivi une formation à l'écoute grâce au réseau "Monalisa".

Ce service est gratuit, les personnes peuvent s'inscrire en contactant le Centre Social du lundi au jeudi de 9h à 12h & de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h & de 14h à 16h en appelant le 05.59.21.31.30.

**sas**  
MONEIN  
ACTES  
TERRAIN

# Batalis

**Appels téléphoniques et visites de convivialité à domicile**

Contactez le Centre Social au 05 59 21 31 30 pour rencontrer des bénévoles...

... et bavarder, boire un café, se promener, jouer à des jeux de société, lire, ...

**CENTRE SOCIAL & CULTUREL DE MONEIN**

Renseignements et informations à l'accueil du Centre social

22, rue du commerce 44360 Monein  
(vendredi, 9h à 12h & 14h à 17h)  
tél : 05 59 21 31 30  
mél : accueil@centresocialmonein.fr  
site : www.centresocialmonein.fr

# Batalis

**Pour qui?**  
Toute personne isolée, habitant le canton de Monein. \*

**Pour quoi?**  
Recevoir des appels téléphoniques ou des visites de convivialité à domicile pour rompre l'isolement, dans le respect et la confidentialité.

**Quand?**  
Une fois tous les 15 jours.

**Comment?**  
En contactant le Centre Social pour s'inscrire au dispositif.  
05 59 21 31 30

Monein Monalisa La Conférence des Financeurs sas Centre Social Monein

## Réseau Fibre Optique

Dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures numériques, le département des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'équiper le département en fibre optique pour ses 664 000 habitants, entreprises et établissements d'ici 2023 soit environ 226 500 prises optiques.

La fibre optique est la technologie qui permet à ce jour le meilleur d'une communication digitale en vitesse et en débit.

Dans un premier temps, le syndicat La Fibre64 a été constitué et regroupe les dix EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) du département, dont La CCLO (Communauté des Communes de Lacq-Orthez). La Fibre 64 est le maître d'ouvrage du chantier de construction du réseau de communication.

Dans un second temps, le syndicat La Fibre64 a confié la délégation de service public à THD64 qui est une filiale de SFR FTTH (elle-même filiale d'Altice France). THD64 est le maître d'œuvre du chantier, il assurera la gestion et l'entretien du réseau pour les 25 prochaines années.

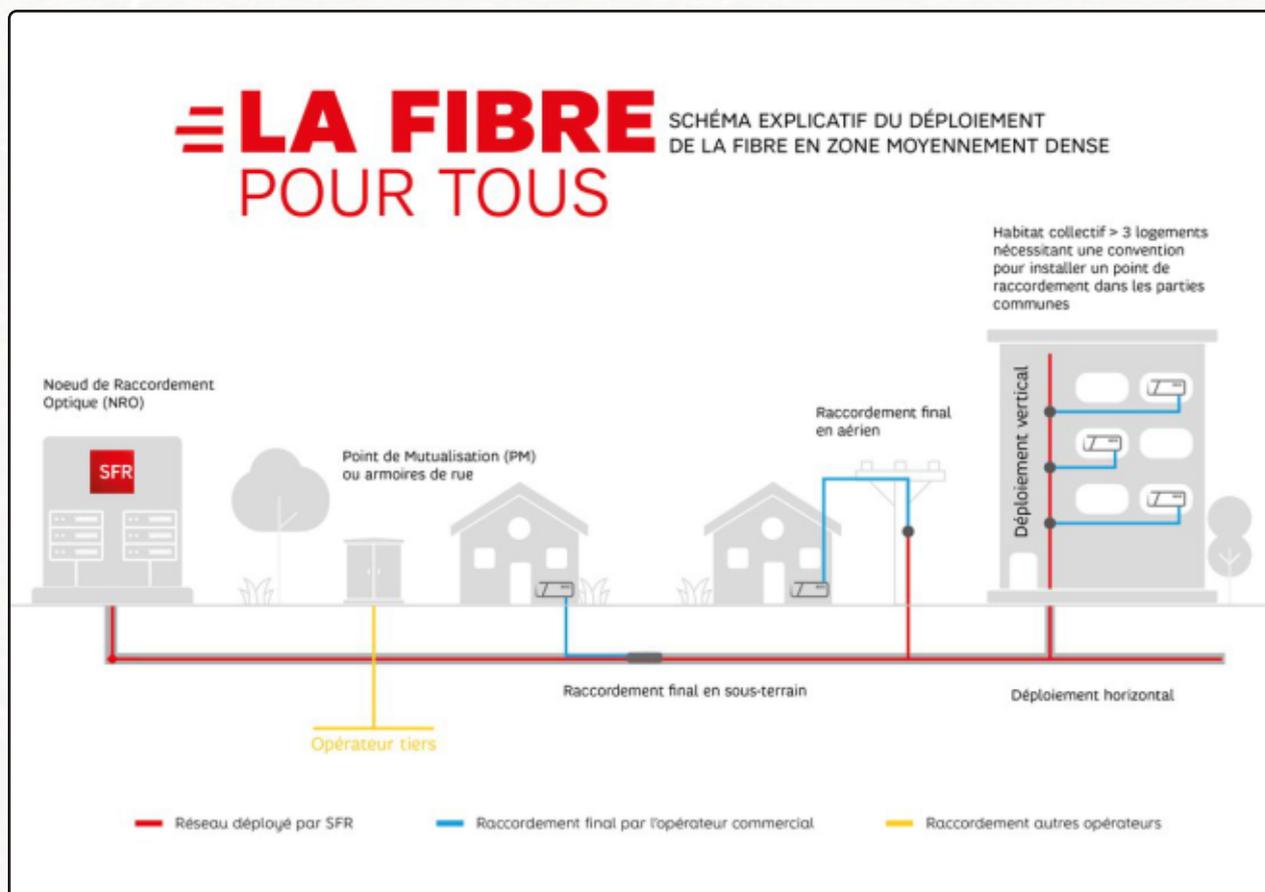
Afin de couvrir le département, THD64 prévoit d'installer 68 NRO (Nœuds de Raccordements Optiques) dans le département et plus de 600 SRO (Sous Répartiteurs Optiques).

Il est prévu dans le calendrier prévisionnel de La Fibre 64 qu'un SRO sera installé à Pardies à proximité du rond-point proche de la pharmacie d'ici la fin de l'année (2021). Ce SRO sera relié au NRO de Mourenx déjà en place.

Le tirage de fibres optiques a déjà commencé sur la commune. La Fibre 64 pense objectivement que le premier abonnement à la fibre pourra se faire pour un Pardisien au cours du prochain hiver... si tout va bien.

Pour une maison individuelle, l'abonnement à la fibre se fera en contactant son FAI (Fournisseur d'Accès à Internet).

Pour un immeuble collectif, le syndic de copropriété doit passer une convention avec THD64 pour autoriser les travaux de raccordement.



## La forêt communale

Notre forêt communale est certifiée PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Un audit de contrôle a eu lieu cette année et a confirmé notre certification.

La certification PEFC permet de garantir la gestion durable de la forêt dans toutes ses dimensions :

- sa dimension sociétale (protection de ceux qui vivent dans les forêts, y travaillent et s'y promènent).
- sa dimension environnementale (réserve de biodiversité en France avec ses 138 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux)
- sa dimension économique, par sa fonction de production avec 440 000 emplois liés à la filière forêt-bois-papier.

Le chantier de débardage de l'affouage par l'EURL EFEJ a pris un retard considérable pendant l'hiver, à la suite de multiples pannes mécaniques des engins de chantier de cette entreprise. L'activité a repris mi-mai 2021.

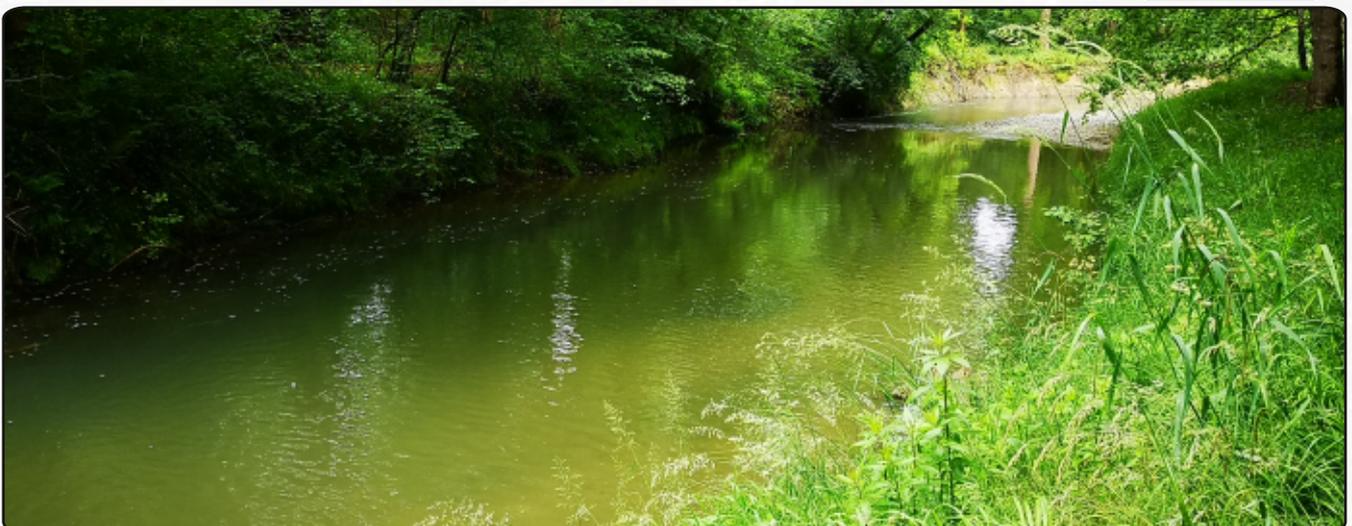
Le bois de chauffage entreposé à proximité du parcours sportif est proposé aux Pardisiens en lots de 5 mètres cubes apparents, en 2 mètres de longueur. Une inscription est ouverte en mairie pour les intéressés jusqu'au 31 juillet 2021. Un tirage au sort sera pratiqué pour l'attribution des lots, certainement au mois de septembre 2021.

Un nettoyage d'embâcles a été réalisé au grappin sur la Baïse à l'automne 2020 afin d'empêcher les endommagements des ponts lors des crues, par les barrages artificiels créés par ces embâcles qui viennent se bloquer sur les piliers des ponts. Ces travaux ont été réalisés avec l'aval de la D.D.T.M. et l'O.F.B.

*Avant nettoyage*



*Après nettoyage*





# Règlementation

## Drones de loisir (Mise à jour le 01/02/2021)

Drones de loisir : ils doivent être enregistrés et leurs pilotes formés

Depuis le 31 décembre 2020, l'utilisation des drones civils circulant en extérieur est soumise à la réglementation européenne.

La déclaration auprès de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) concerne désormais tout engin. La formation pour les pilotes de loisir est également étendue et renforcée pour les drones de plus de 900 g.

Jusqu'à-là, les drones pesant moins de 800 g pouvaient voler sans dispositif de signalement et à condition de ne pas évoluer au-dessus des agglomérations et de respecter les propriétés privées. Au-delà de 800 g, une simple formation en ligne était exigée. Seuls les drones en dessous de ce seuil devaient être déclarés. La réglementation européenne applicable dans tous les États membres de l'Union européenne vient se substituer à la réglementation nationale de sécurité aérienne sur les drones.

### Création de nouvelles catégories.

La réglementation européenne crée trois catégories en fonction du niveau de risque qu'elles représentent :

« Ouverte » pour les opérations à faible risque (vol en vue directe dans des zones géographiques qui représentent un faible risque pour la circulation aérienne et pour les personnes) ;

« Spécifique » pour les opérations à risque modéré (vol en vue directe ou hors vue dans des conditions différentes de la catégorie « ouverte ») ;

« Certifiée » pour les opérations à haut risque nécessitant un niveau élevé de fiabilité de l'aéronef et des opérations (par exemple, transports de personnes, de marchandise dangereuse, etc.)

Un drone marqué CE permet d'effectuer des vols en « catégorie Ouverte », c'est-à-dire à faible risque. Vous pouvez notamment l'utiliser à partir de 14 ans si vous souhaitez piloter un drone pour le loisir ou la compétition (aéromodélisme). En « catégorie Ouverte », il existe désormais 3 sous-catégories qui rassemblent des classes de drone selon leur poids :

Catégorie A1 : Drones de classe C0 de moins de 250 g : il faut désormais le déclarer sur Fox Alphanango. La formation en ligne exigée jusqu'alors pour les appareils de plus de 800 g n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Le survol de personnes isolées est toléré, mais le survol d'un rassemblement d'individus est interdit.

Drones de classe C1 de 250 à moins de 900 g : il faut désormais effectuer une déclaration et suivre obligatoirement la formation en ligne. À terme, les appareils en vente devront être équipés d'une fonction d'identification directe à distance. Le vol près des personnes est autorisé.

Catégorie A2/Drones de classe C2 entre 900 g et 4 kg : une formation plus complète sera proposée prochainement par la DGAC et obligatoire. Ces appareils seront équipés d'une fonction d'identification directe à distance et d'un mode basse vitesse. Le vol est autorisé à 30m des personnes et à 5m si le mode basse vitesse est enclenché.

Catégorie A3/Drones de classe C3 et C4 entre 4 et 25 kg et équipés d'une fonction d'identification directe à distance. Le vol est autorisé dans des endroits sans tiers, à plus de 150m de zones résidentielles, commerciales, industrielles.

A savoir : durant le 1er semestre 2021, la formation en ligne pour l'usage de drones de loisirs sera remplacée sur la même plateforme en ligne ( Fox Alphanango ) par la formation « catégorie Ouverte A1/A3 ». Toutefois, votre attestation de réussite restera valable.

### Une période de transition jusqu'au 31 décembre 2022.

Si vous possédez déjà un drone sans marquage CE et sans classe, et que vous souhaitez le piloter pour le loisir ou la compétition (aéromodélisme), ou effectuer un vol à faible risque, vous devez désormais respecter la réglementation sur les vols en « catégorie Ouverte ». Jusqu'au 1er janvier 2023, les pilotes ayant obtenu l'attestation de suivi de la formation en vigueur sont autorisés à opérer selon les modalités A1 (proche des personnes) et A3 (à 150m de zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives). Par ailleurs, un drone de plus de 250 g doit être équipé d'une balise électronique d'identification (qui était jusque là exigée seulement pour les engins de plus de 800 g).

À savoir : à partir du 1er janvier 2023, votre drone devra porter une mention de classe CE (C0, C1, C2, C3, C4) pour pouvoir voler en catégorie ouverte.

En cas de violation des règles de sécurité et des interdictions de survol, vous risquez de 1 à 6 mois d'emprisonnement, de 15 000 € à 75 000 € d'amende et vous faire confisquer votre drone.

Source Service-public.fr

## FICHE PRATIQUE

### L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

## ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

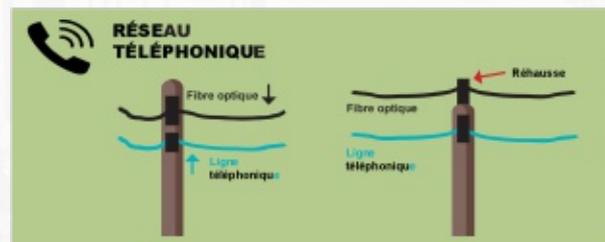
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

### POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

### QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



**RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Electricité basse tension ou haute tension

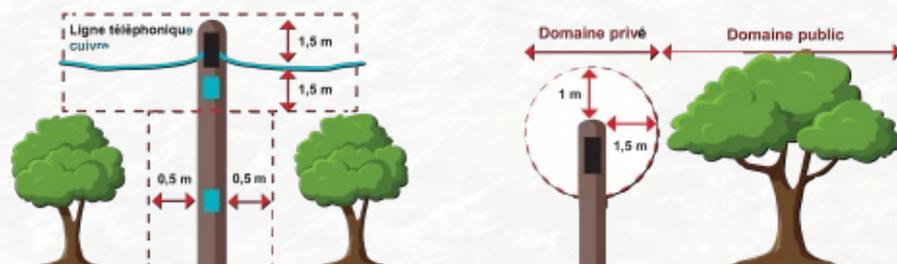
Fibre optique

Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

### QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



À RETENIR!

À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.  
La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.

## ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

### OÙ EN EST MA COMMUNE ?



## QUESTIONS FRÉQUENTES

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et /ou poteau ?	L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élagage n'est pas possible, l'entreprise d'élagage retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élagage, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.

**À RETENIR!**

**L'ÉLAGAGE C'EST CHAQUE ANNÉE !**

## LES COMPTES DE LA COMMUNE

Le 8 avril dernier, le conseil municipal a voté l'arrêté des comptes de l'exercice 2020 ainsi que le budget prévu pour l'année 2021.

Dépenses de fonctionnement : 1 237 797 € en 2019 et 1 111 448 € en 2020.

En cette année particulière de crise sanitaire, la commune a dû faire face à un défi de taille : continuer à avancer sur les nombreux projets prévus sur 2020 et les années à venir tout en assurant la lutte contre la covid-19 notamment via l'achat de masques et de fournitures dédiées.

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des travaux d'entretien prévus sur les bâtiments publics : toitures, menuiseries, peintures, etc. afin de continuer à valoriser les investissements réalisés ces dernières années.

### Investissements dédiés à l'aménagement et l'embellissement de la commune :

L'année 2021 va être marquée par différents travaux :

- Rénovation du fronton,
- Aménagement de la rue Henri IV,
- Fin des travaux d'aménagement du Pôle commercial,
- Amélioration énergétique des bâtiments publics,
- Modification du système d'arrosage du terrain d'honneur,
- Sécurisation du groupe scolaire.

### Impact de la réforme de la fiscalité locale.

La réforme de la fiscalité locale va notamment permettre à 80 % des foyers de bénéficier de la suppression totale ou partielle de la taxe d'habitation en 2020, avant une suppression pour tous en 2023.

Si cette réforme semble simple à mettre en œuvre du point de vue du citoyen, elle entraîne de nombreux changements dans les relations entre les collectivités territoriales et l'État. Les taxes d'habitation étant auparavant perçues par les communes il est nécessaire de modifier la fiscalité plus en profondeur pour maintenir les ressources fiscales communales.

L'État a mis en place un transfert du taux départemental perçu sur le Foncier Bâti au bénéfice des communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

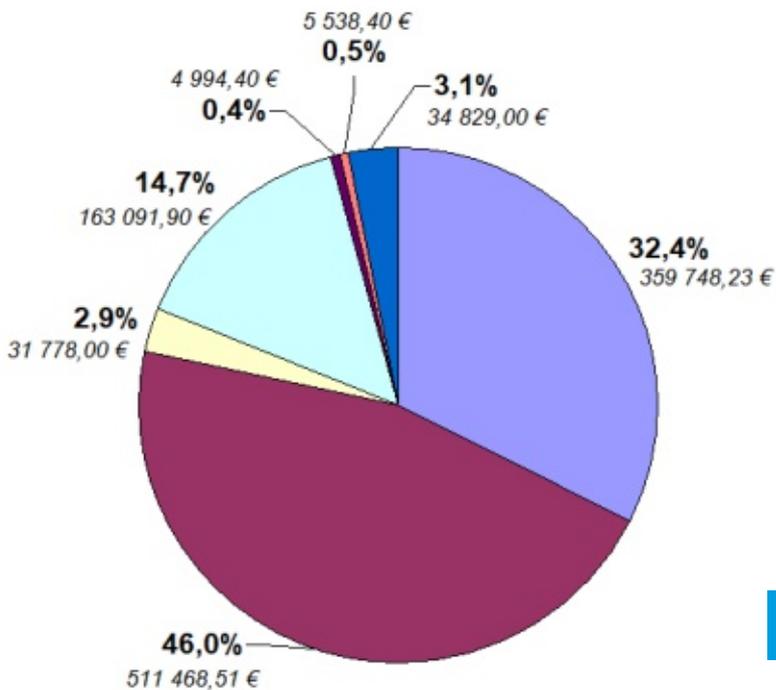
Par conséquent le conseil municipal a dû voter un taux de référence 2021 de 19,47 % sur le Foncier Bâti (TFPB) correspondant au taux communal souhaité : 6,00 % + le taux départemental : 13,47 %.

L'équilibre de ce transfert est assuré ensuite par un « coefficient correcteur » qui permet à chaque commune de ne toucher ni plus ni moins que ce qu'elle touchait auparavant.

Ces changements seront **sans impact** sur votre contribution.

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux 2021	
	National	Départemental	Taux plafonds	Taux Pardies
Taxe foncière (bâti)	35,09	29,44	87,73	19,47
Taxe foncière (non bâti)	49,79	40,77	124,48	20,00

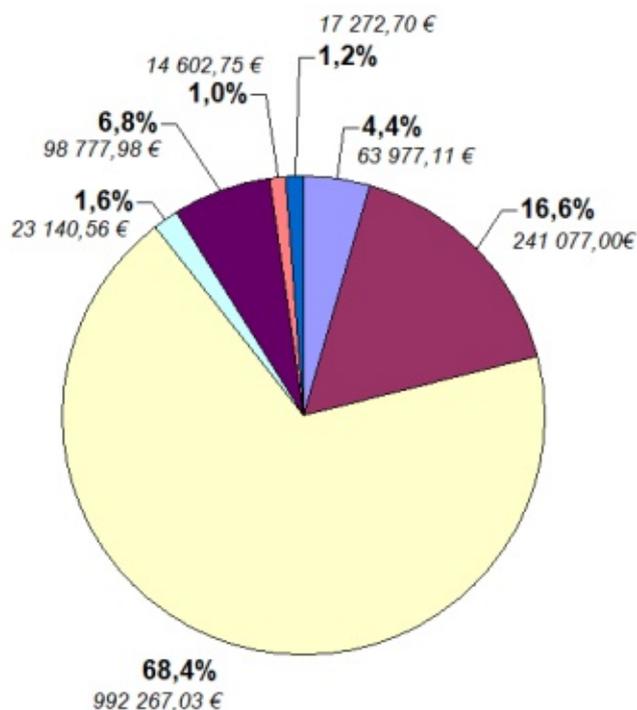
## Dépenses de fonctionnement - Réalisé 2020



- CHARGES A CARACTERE GENERAL (énergie, frais d'entretien, assurances, impôts et taxes etc.)
- CHARGES DE PERSONNEL
- ATTENUATION DE PRODUITS (péréquation des ressources, dotations)
- CHARGES DE GESTION COURANTE (subventions, contributions aux organismes, CCAS...)
- CHARGES FINANCIERES (intérêts de l'emprunt)
- CHARGES EXCEPTIONNELLES (bourses et prix, subventions exceptionnelles)
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Total : 1 111 448 €

## Recettes de fonctionnement - Réalisé 2020



- PRODUITS DES SERVICES (vente de bois, redevances funéraires, etc.)
- IMPOTS LOCAUX (taxe foncière et d'habitation)
- IMPOTS ET TAXES (attribution de compensation CCLO, taxes diverses...)
- DOTATIONS PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS (dotations de l'Etat, FCTVA)
- REVENUS DES IMMEUBLES (loyers des locaux communaux)
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- ATTENUATION DE CHARGES (remboursement de prestations)

Total : 1 451 115 €

# Les services municipaux

Chaque jour vous rencontrez ou échangez avec les agents municipaux.

Chacun d'entre eux participe à la mission de service public de la municipalité de Pardies et contribue à faire fonctionner notre commune et ses différents services de proximité.

## Services administratifs

Chargés de l'administration générale de la collectivité les agents mettent en œuvre les politiques municipales décidées par les élus à travers différentes missions :

- Ressources humaines,
- Suivi du budget, des finances et de la comptabilité,
- Urbanisme,
- Organisation de l'entretien des locaux communaux,
- Réunions du Conseil Municipal et suivi de ses décisions,
- État civil, élections,
- Suivi des recettes de la restauration scolaire et des garderies périscolaires,
- Action sociale et fonctionnement du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).



De gauche à droite : GAULTIER Muriel (Policier municipal), BOUILLON Aurélie (Secrétaire de mairie), JUET Florent (Adjoint à la secrétaire de mairie)

La Police municipale exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Le rôle d'une police municipale est d'être à la fois une police de proximité qui va au contact de la population, et un relais d'information du maire.



De gauche à droite : HAURIE Michel (Adjoint technique Polyvalent - Spécificité « Mécanique - Espaces verts »), LAY Yves (Responsable Services Techniques), VUILLERMET Eric (Adjoint technique Polyvalent - Spécificité « Electricité »)

## Services techniques

Ils sont en charge du bon fonctionnement du domaine public : voirie, espaces verts, bâtiments communaux, manifestations, etc. Leur polyvalence est une force et leur permet d'intervenir dans tous les domaines.

De nombreuses missions se font également en parallèle avec les services de la CCLO :

- Propreté des rues et des différents lieux communaux,
- Installation/Désinstallation des décorations de Noël,
- Taillage, élagage, fleurissement, tonte,
- Travaux d'entretien des bâtiments : électricité, peinture...

## Portage des repas / Entretien des locaux

Le service du portage des repas est porté par le CCAS de Pardies, en partenariat avec la ville de Monein, et permet aux bénéficiaires (sur inscription) d'avoir des repas livrés du lundi au samedi toute l'année.

Mme MORRAL Priscilla, qui a exercé d'août 2018 à août 2019 les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, réintègrera l'équipe municipale en août 2021 suite à son congé parental.



CARPONCY Evelyne (Agent polyvalent)

## Groupe scolaire

Les agents qui exercent au sein du groupe scolaire permettent, chacune à travers leurs spécialités et domaines de compétences, le bon fonctionnement du groupe scolaire :

- Cantine scolaire : suivi des inscriptions et commandes des repas, service, surveillance des enfants, entretien des locaux selon les normes en vigueur (HACCP),
- Animateurs périscolaires : travail auprès des enseignants et des enfants des écoles maternelles pendant le temps scolaire et participent à l'entretien des locaux et/ou à l'accueil en garderie,
- Garderies périscolaires : accueil et animation du temps de garderie (matin et soir),
- Entretien des locaux : nettoyage des locaux du groupe scolaire et suivi des bâtiments.



De haut en bas et de gauche à droite : BELLOCQ Evelyne (Animatrice périscolaire), LARRIEU Béatrice (Animatrice périscolaire), BUIGUES Pascale (Agent des écoles), LACOMBE Sandra (Responsable cantine / Référente périscolaire), CLAVE Lucie (Agent des écoles).

## COVID-19

L'organisation du groupe scolaire en 2020 a été fortement impactée par la pandémie que nous traversons et nous avons dû nous adapter quotidiennement ou presque aux différentes mesures et aux évolutions des protocoles sanitaires.

La municipalité a accompagné au mieux les exigences du gouvernement :

- Achat du matériel nécessaire (gel hydro alcoolique, produits adaptés pour la désinfection ...),
- Modification de l'organisation du groupe scolaire (désinfection supplémentaire des locaux à la pause méridienne, organisation de deux services à la cantine...)

2 500 masques ont été offerts aux élèves de l'école élémentaire par la municipalité.

De plus, 1 000 masques ont été offerts par l'entreprise Lubrizol et 2 000 masques par l'entreprise Peruilhe.

L'ensemble de ces décisions a amené nos agents à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. La commission ÉDUCATION tient particulièrement à les remercier pour leur implication et leur professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.

## NUMÉRIQUE

Installation d'un tableau numérique : après avoir équipé toutes les classes de l'école élémentaire, la classe de maternelle de moyenne/grande section a été équipée d'un nouvel outil pédagogique au cours de l'été 2020 : un tableau numérique interactif.

La classe de très petite/petite section devrait être équipée à son tour en 2021.



## TRAVAUX 2021

L'année 2021 sera marquée par de nombreux travaux à venir au sein de l'école notamment :

- Mise en place d'un nouveau portail dans le cadre du plan Vigipirate (plan disponible à la mairie),
- Réfection des coursives,
- Isolation des combles du groupe scolaire afin de maîtriser les consommations énergétiques du bâtiment et diminuer son impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

## NOUVEAU LOGICIEL POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

La municipalité de Pardies se modernise et investit dans un nouveau système d'inscription et de facturation pour les services périscolaires (cantine et garderies).

Ce nouveau service sera effectif à compter de la rentrée 2021-2022 et vous pourrez commencer à le manipuler dès l'été 2021 à l'adresse <https://parents.logiciel-enfance.fr/pardies>

Ce portail sera accessible 24h/24 et 7j/7 et vous pourrez :

- consulter et modifier vos données personnelles,
- réserver les repas à la cantine scolaire (jusqu'à la veille minuit),
- réserver les accueils périscolaires (jusqu'à la veille minuit),
- payer vos factures\* par CB,
- nous contacter par la messagerie.

\* pour ceux qui le souhaiteront, le prélèvement ainsi que le paiement en espèces ou chèques sera toujours possible sur les horaires d'ouverture de la mairie.

## TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES

### RESTAURANT SCOLAIRE

	Primaire	Maternelle	Adulte
<b>FORFAITS TRIMESTRIELS</b>	1 <sup>er</sup> trimestre : 168,00 € (53 repas)	1 <sup>er</sup> trimestre : 141,00 € (53 repas)	/
	2 <sup>ème</sup> trimestre: 164,00 € (52 repas)	2 <sup>ème</sup> trimestre: 139,00 € (52 repas)	
	3 <sup>ème</sup> trimestre: 114,00 € (36 repas)	3 <sup>ème</sup> trimestre : 96,00 € (36 repas)	
	<b>TOTAL : 446,00 €</b>	<b>TOTAL : 376,00 €</b>	
<b>TICKETS</b>	<b>4,40 €</b>	<b>3,90 €</b>	<b>5,40 €</b>

### GARDERIES

	Journée	½ Journée
<b>TICKETS</b>	3,00 €	2,00 €

	Primaire
<b>FORFAITS TRIMESTRIELS</b>	1 <sup>er</sup> trimestre : 138,00 €
	2 <sup>ème</sup> trimestre: 136,00 €
	3 <sup>ème</sup> trimestre: 94,00 €
	<b>TOTAL : 368,00 €</b>

# Travaux

## Placette derrière le foyer club

En partenariat avec le Pôle « Espaces verts » de la CCLO, nous avons réaménagé cet endroit en retirant la haie et la clôture. La plantation du gazon et de quelques arbres permet la mise en valeur du bâtiment.

Coût des travaux : 22 992,12 €

Nous remercions également la CCLO pour la mise en place de plusieurs arbres autour du terrain multisports.



## Remise en état du terrain de pétanque, rue du bois

Nos services techniques ont remis en état le terrain par un apport de nouveaux matériaux permettant de reniveler le sol.

La CCLO grâce à son service « Voirie » a installé deux tables de pique-nique.

## Décorations de Noël

Après l'enfouissement des réseaux sur la rue Henri IV, nous avons investi dans de nouveaux éclairages.

Coût des travaux : 5 763,92 €

## Diagnostic thermique

En partenariat avec le SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques), nous avons adhéré à un service permettant l'élaboration de diagnostics thermiques pour chaque bâtiment communal. Grâce au service « Conseil en Energie Partagée », nous allons améliorer la résistance thermique de nos bâtiments et de ce fait réduire nos dépenses de fonctionnement.



## Nettoyage des façades du complexe sportif et de l'église

Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée pour le nettoyage des bâtiments de grande hauteur. L'entretien du patrimoine culturel et sportif de la commune reste une priorité.

En parallèle, un nettoyage de plusieurs toitures a été réalisé (école, services techniques, abris bus).

Coût des travaux : 14 280,00 €



## Lotissement communal « Lou Bilatge »

Au mois de décembre dernier, la commune a fait l'acquisition d'un terrain sur la propriété Lacrouts. En partenariat avec le service urbanisme de la CCLO et un cabinet spécialisé, nous avons lancé une modification simplifiée de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Notre volonté est de proposer à la vente à l'horizon 2023, et après les travaux de viabilisation, un peu moins de vingt lots à construire.

Ces lots auront une superficie comprise entre 600 et 800m<sup>2</sup>.



## Pôle médical

Dans un souci de protection et d'entretien du bâtiment nous avons fait installer un châssis fixe pour protéger le bardage bois. Nos agents des services techniques ont su redonner une belle couleur à la façade principale. De plus, six places de parking ont été rajoutées.

## Pôle commercial

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, le parking supplémentaire à l'arrière du bâtiment ainsi que les modifications de l'entrée et de l'accès au drive sont terminés. Merci au service « Voirie » de la CCLO qui s'est occupé de l'ingénierie du projet et pour le suivi des travaux en partenariat avec la mairie.



Coût des travaux : 50 534,70 €



Après l'ouverture de l'épicerie bio et de la rôtisserie, nous avons engagé des travaux pour un nouveau locataire. L'ouverture récente d'une friperie du nom « Frip'style » est conditionnée par les règles sanitaires.

D'autres projets d'installation sont à l'étude pour la dernière cellule. Nous espérons vivement qu'ils aboutissent.



## Projet participatif



Dans le cadre de la rénovation du fronton et de ses environs, le conseil municipal a décidé de laisser une partie du projet à l'initiative des Pardisiens.

Ces travaux se dérouleront en deux phases :

- Courant 2021, le sol et les barrières de sécurité du fronton seront rénovés.

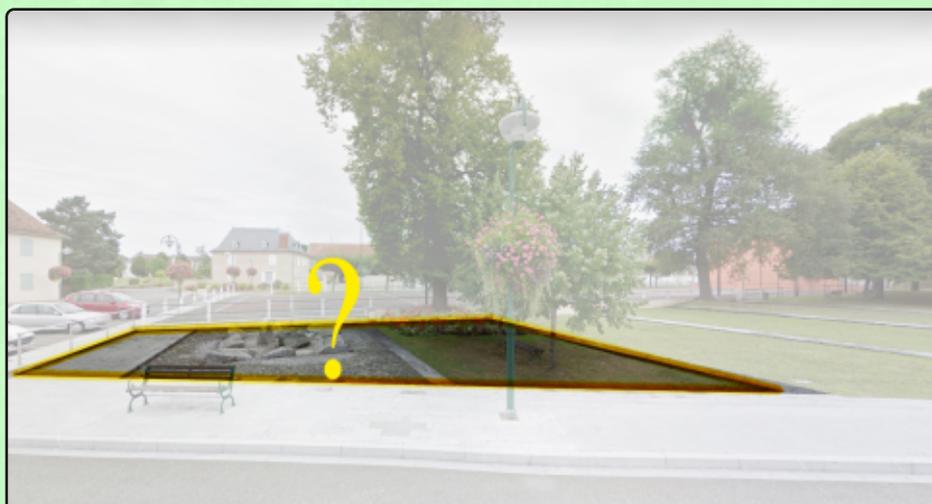
- Fin 2021, l'étude du réaménagement des abords du fronton sera menée par le service ingénierie de la CCLO et la commission communale des travaux pour une réalisation dans l'année 2022.

Les projets présentés par les Pardisiens seront étudiés par un jury et proposés au conseil municipal pour une intégration du lauréat dans le projet global de rénovation de la place du fronton.

Pour connaître les conditions de participation à ce projet, nous vous invitons à vous rendre à la mairie pour retirer le dossier mentionnant les contraintes liées à cette rénovation.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site [www.pardies.fr](http://www.pardies.fr).

Les projets devront être remis en mairie au plus tard le 31 octobre 2021.





L'atelier de peinture amateurs Cimaïses et Chevalets est une association dont le local est situé place de la mairie et où se réunissent des adhérents (adultes et enfants) afin de partager le goût de la peinture et du dessin (acrylique, huile, pastel, aquarelle).

Cette année, l'atelier n'a été ouvert qu'un mois du fait de la crise sanitaire.

En temps normal, il fonctionne avec environ 15 adultes et 30 enfants, ces derniers étant encadrés par des bénévoles.

Le projet en cours(cf photo) pour l'année 2020 était la préparation du décor de la pièce de théâtre " Le Vert Galant ", projet reporté en 2021(septembre ou octobre) éventuellement. La réalisation de ce décor nous a été demandée par l'association La Pastorale de Monein, comme cela avait déjà été fait en 2014.

Nos remerciements à la mairie et au personnel communal pour leur accompagnement et leur disponibilité.

## LE PELOTARI CLUB PARDISIEN

Début de saison 2020, toutes les activités du club ont été stoppées net par la Covid19.

Seul l'entraînement de l'école de pelote a pu être maintenu au fronton place libre.

La réouverture du complexe de pelote prévue pour les jeunes en mai 2021 et le 9 juin 2021 pour tous les licenciés va permettre la reprise des activités du club.

Nous informons tous les jeunes Pardisiens et Pardisiennes de plus de 6 ans qu'ils peuvent participer aux entraînements tous les mercredis après-midi au complexe de pelote de 13h à 16h.

Pour tous les nouveaux, le matériel "pala et lunette" est fourni par le club.

Pour toutes informations, vous pouvez téléphoner à Chantal au 06.66.36.44.64 ou Nicolas au 06.83.01.92.96

Le Bureau.



## LES PETITS LOUPS DE PARDIES

"Les Petits Loups de Pardies" est l'association des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de Pardies. Fondée en 2014, une dizaine de parents motivés organise des manifestations pour récolter des fonds pour aider au financement des sorties ou projets scolaires.

Malgré le contexte sanitaire, une vente de chocolats a été organisée pour Pâques.

En début de cette année scolaire, l'A.P.E a versé 2 000 E aux écoles, même si tous les projets sont en attente !

L'équipe espère pouvoir réorganiser son vide-grenier annuel, la fête des écoles ainsi que des ventes de gâteaux ou de fleurs dès que possible.



Nous tenons à remercier tous les parents et familles des élèves, ainsi que les habitants et les Mairies de Pardies, Noguères et Besingrand, qui participent à chacune de nos manifestations et qui nous donnent envie de continuer !!!

Parents, commerçants, artisans et habitants n'hésitez pas à apporter votre soutien à l'association ou à nous rejoindre. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider nos écoles.

Démarrage des activités avec des craintes sur l'avenir et qui se solde par 30 % d'effectif en moins. Effectivement en février 2021, ALERTE GÉNÉRALE !! Tout le monde calfeutré jusqu'en mai, résultat pas de gala de danse, pas de tournoi de badminton, pas de pot de clôture.

Pas de scrabble, CORONAVIRUS ça ne rentre pas dans les cases, PANDÉMIE non plus a dit maître Tellier, mais MÉDITER, pour le reste de la saison c'est bon.

Les couturières ont rangé les aiguilles et sont rentrées à la maison en attendant des jours meilleurs avec des robes cousues devant et pas derrière, ou l'inverse.

Ne parlons pas de la section cartonnage, elle est restée scotchée au fond des cartons et la colle des mosaïques a séché.

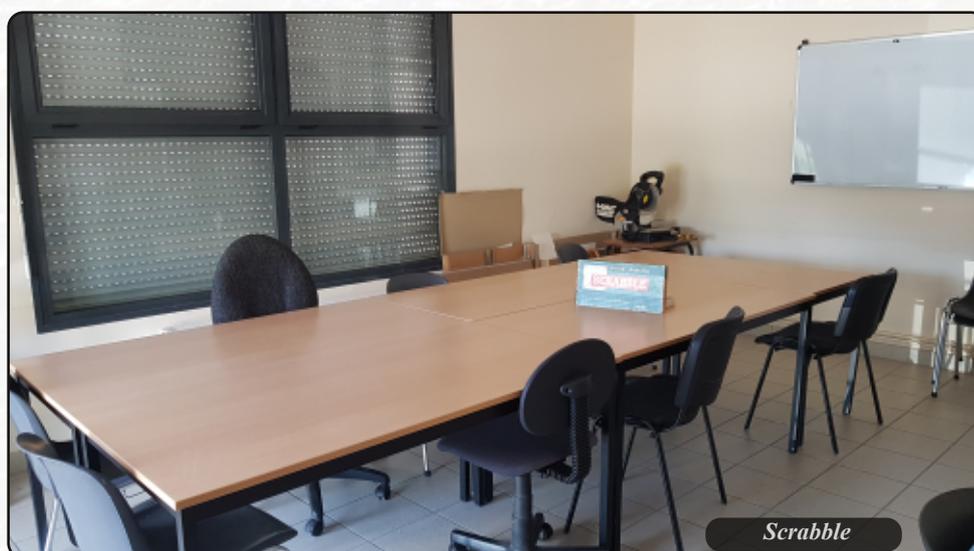
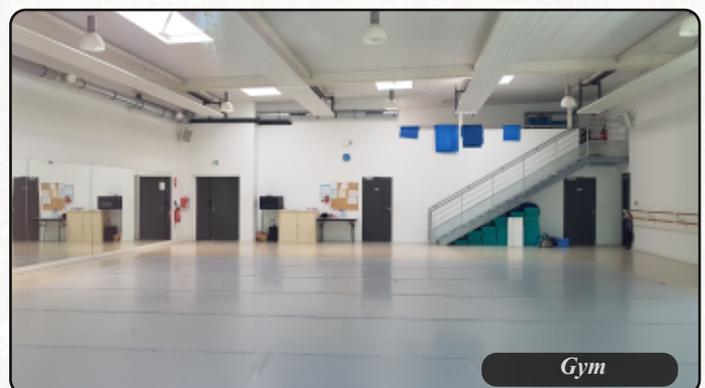
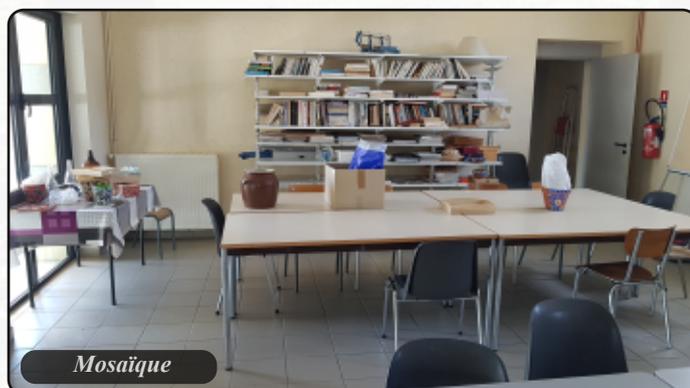
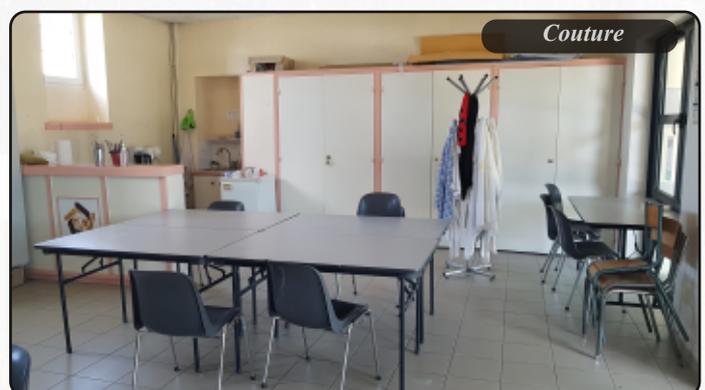
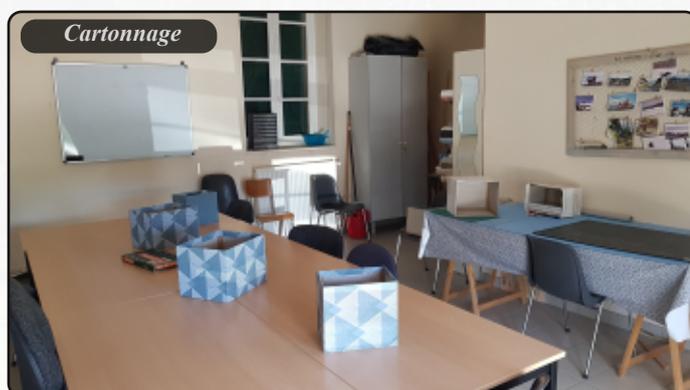
La grande valse a été pour la danse, un pas en avant, deux en arrière. On a dansé beaucoup au début, pas du tout plus tard, un peu mais pas trop ensuite, dans la salle, dehors, dans le salon de la maison en visio pour enfin revenir en salle préparer un petit gala malgré tout.

La gym a suivi le même régime, un premier trimestre écorné, plus rien et des retrouvailles pour les dernières semaines.

Le badminton n'a pas troublé longtemps le silence de la salle des fêtes, raquettes et volants ont été remisés.

Du côté de la 3D, ce n'est plus une imprimante, c'est une déprimante !

Au final une saison dont on se souviendra en espérant qu'elle ne se reproduise pas.





## Nuit des Étoiles 2021 à PARDIES !

Le 12 juillet 2019, PROCYON vous avait proposé « On the Moon again » pour fêter les 50 ans des premiers pas de l'Homme sur la Lune, et le 2 août c'était la 29<sup>e</sup> Nuit des Etoiles, toujours sur la Place devant la Mairie de PARDIES.

En 2020, du fait de la pandémie Covid-19, nous n'avions pas pu vous proposer d'activité.

Heureux de vous retrouver cette année, PROCYON Association Astronomique Pyrénéenne (P2AP) participera à la 30<sup>ème</sup> Nuit des Etoiles, manifestation nationale, vendredi 13 août 2021 à 21h00 sur le terrain à côté du Stade annexe de football. Sous réserve des conditions météorologiques, bien sûr.

Report au samedi 14 août si mauvaise météo le 13 août. Sous réserve de la météo le 14 août.

Dans tous les cas, cette manifestation se déroulera dans le respect des gestes barrières qui seront en vigueur selon la situation sanitaire Covid-19, à ce moment-là.

Ce sera l'occasion pour de nombreux néophytes Pardisiens, de s'initier à l'astronomie grâce à nos animateurs avec leurs télescopes, en vision directe et avec nos adhérents.

Une belle occasion de passer un bon moment en famille en plein air !

Pour tous renseignements :

Place de Carreño – 64150 PARDIES - Tél : 07 87 36 88 12

Mail : [association.procyon@gmail.com](mailto:association.procyon@gmail.com) – site : [www.association-procyon.org](http://www.association-procyon.org)

FB : <https://www.facebook.com/groups/P2AProcyon/>



Capture d'écran du logiciel « STELLARIUM »

## CLUB DE L'AMITIE

Présent depuis de nombreuses années à Pardies et fondé sur les valeurs que sont la solidarité, la générosité, la tolérance, le respect, le dialogue, l'amitié et les liens entre les générations, le Club de l'Amitié agit pour créer du lien et faire en sorte que le lieu de vie de ses adhérents soit animé et riche de rencontres, d'échanges et de partage.

Le Club propose et organise diverses activités avec pour objectif de permettre à chacun de trouver son plaisir et de le partager avec d'autres.

Activités physiques, culturelles, de loisirs, sorties et voyages, ateliers de promotion de la santé et prévention, rencontres intergénérationnelles : autant de moyens pour les adhérents de se rencontrer, d'échanger et de maintenir un lien social.

Ainsi le Club vous accueille tous les jeudis pour des après-midis récréatifs.

Au programme, jeux de société et bien sûr goûter. En projet, atelier informatique et atelier gymnastique seniors.

Nous organisons également des concours de belote, lotos, sorties à la journée, repas, visites et voyages.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous serons heureux de vous retrouver SANS condition d'âge.

À bientôt vous retrouver!



Dernière sortie, en février 2020, en Espagne, « les amandiers en fleurs »

## Un incivisme reconnu

La France compte une augmentation des déchets sur les bords de routes et malheureusement la commune de PARDIES n'échappe pas à la règle. Pourtant notre ville a souhaité remettre des poubelles accessibles à tous sur la commune.



Mais le constat est tel que les parkings du pôle commercial, école, église, voient encore trop de déchets au sol. Également dans le parc des jeux de Camous, mais aussi les bordures de champs et dans les jardins privés il n'est pas rare de trouver bouteilles de bière en verre, emballages de sandwiches, sacs plastiques, paquets de cigarettes, canettes en métal, mouchoirs en papier, des mégots sous les bancs, mais aussi un élément polluant, le masque chirurgical.

Le respect de la nature est une question de civilité, de civisme, de morale et de respect des autres.

Ni la nature ni les rues ne sont des poubelles.

Progressons dans ce domaine pour rendre nos communes encore plus attrayantes.

## Harmonisation des numéros de rues

L'équipe municipale a souhaité équiper les nouveaux administrés d'une façon homogène pour faciliter les livraisons de courrier et/ou colis.

En tant que Pardisiens vous avez l'opportunité de venir récupérer votre plaque correspondant au numéro de votre nouvelle maison aux heures d'ouverture du secrétariat (9h30-12h et 14h15-18h du lundi au vendredi). Elles devront être apposées sur la limite de propriété côté rue à proximité de la boîte aux lettres.



## Les associations Pardisiennes

ASSOCIATION	PRESIDENCE	Téléphone domicile	Téléphone association	contact
Billard Club Pardisien	Serge NICOLAS		05 59 60 25 04	
Cimaises et Chevalets (peinture)	Jocelyne LABOUYRIE	05 59 60 07 18		
Club de l'Amitié (3ème âge)	Geneviève BLÉRON	05 59 21 98 91 06 42 23 35 54		
Comité des fêtes	Bastien BAROU-DAGUES	06 32 13 05 71	05 59 60 09 52	
<a href="#">Foyer des Jeunes</a>	Jean-Marie CARPENTIER	06 75 54 18 16	05 59 60 46 93	<a href="https://www.foyer-des-jeunes-pardies.fr/">https://www.foyer-des-jeunes-pardies.fr/</a>
Les petits loups de Pardies (parents d'élèves)	Hélène DE NOYERS	06 82 02 26 76		
<a href="#">MTEAM</a> (flechettes)	<a href="#">Jérôme BROUSTEY</a>	06 78 48 49 77		<a href="https://www.facebook.com/mteam.asso">https://www.facebook.com/mteam.asso</a>
<a href="#">Pardies Olympique</a> (football)	Jean-Claude LAMARQUE	05 59 71 58 75	05 59 60 38 48	<a href="http://pardiesolympique.e-monsite.com/">http://pardiesolympique.e-monsite.com/</a>
<a href="#">Pardies Olympique Pétanque</a>	Patrice CAPDEVIELLE		06 16 83 75 20	<a href="mailto:pardiesolympiquepetanque@gmail.com">pardiesolympiquepetanque@gmail.com</a>
Pelotari Club Pardisien	Georges VIGNASSE	05 59 60 11 28	05 59 60 48 48	
<a href="#">Procyon</a> (astronomie)	<a href="#">Adrien MERZEAU</a>		06 38 93 99 21	<a href="http://www.association-procyon.org/">http://www.association-procyon.org/</a>

## Activité économique de la commune

NOM	ACTIVITE	Contact 1	Contact 2
ACTEMIUM OPTEUR	Électricité installation industrielle	05 59 40 00 80	
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE (SOGIF)	Production gaz industriels	05 59 60 43 90	
BEARN PYRENEES VOYAGES	Transport auto car	05 59 72 56 22	05 59 32 73 89 05 59 60 31 48
BEARN OPERATIONS POMPAGES SERVICES	Pompage industriel	05 59 02 93 01	
BLANCHISSERIE ALONZI	Blanchisserie industrielle	05 59 60 19 56	
Buil Mathieu	Charpentier	06 29 19 62 46	builmathieu12@gmail.com
CARROSSERIE RIBBERO	Carrosserie automobile	05 59 60 21 03	
CLAIR COIFFURE	Coiffure dames	09 62 65 28 78	
COLLECTE ET VALORISATION ENERGIE DECHETS (COVED)	Collecte recyclage déchets	05 59 60 17 84	
C.T.B.	Contrôle technique automobile	05 59 71 56 04	<a href="https://www.controle-technique-pardies.autosecurite.com">https://www.controle-technique-pardies.autosecurite.com</a>
CUENCA	Soudure	05 59 60 32 89	09 75 91 40 61
Dino Burger	Restauration rapide - Burger	06 37 65 49 79	<a href="https://www.facebook.com/Dino-Burger-112422310473362">https://www.facebook.com/Dino-Burger-112422310473362</a>
EIFFAGE CONSTRUCTION	Bâtiment - génie civil	05 59 71 63 37	
ESCOFET ANTHONY	Photographe et vidéaste	06 51 00 63 37	<a href="http://www.anthony-photos-videos.com">www.anthony-photos-videos.com</a>
EVOLUTIF	Coiffure hommes enfants	05 59 60 23 18	
FERRBRA	Plomberie	05 59 60 46 71	
GARAGE DU FRONTON	Réparation auto.	05 59 60 14 07	
GARAGE PAMBRUN	Réparation auto. - carburants	05 59 60 01 06	
GARCIA Elody (Ethik Immobilier)	Conseillère immobilier	06 27 58 64 82	<a href="mailto:elody.garcia@ethikimmobilier.fr">elody.garcia@ethikimmobilier.fr</a>

NOM	ACTIVITE	Contact 1	Contact 2
INSTITUT CATALEYA	Salon de beauté	07 88 67 10 82	
JLB SOUDAGE	Soudage industriel	05 59 60 42 41	
KHERFELLAH BENAYS Rahnou	Courtier en travaux	05 64 27 05 00	
LABEL'ISO	Plâtrerie & isolation	06 77 66 44 18	
LABORATOIRE DES PYRÉNÉES ET DES LANDES (Services administratifs)	prélèvements mesures analyses (eau, air alimentaire, santé animale)	05 59 60 23 85	<a href="http://labopl.com">http://labopl.com</a>
LE POTTOCK	Bar - brasserie	05 59 60 48 81	09 62 56 13 58
MARTIN Nettoyage	Entreprise de nettoyage	06 11 07 34 26	<a href="mailto:cel.martin64@gmail.com">cel.martin64@gmail.com</a>
ORTEC SERVICES INDUSTRIE	Nettoyage industriel	05 59 60 13 15	
PANDELES FRANCK	Plomberie	05 59 60 50 76	
PANDELES MICHEL	Journaux	09 61 46 59 80	
PARDIES AUTOMOBILE	Réparation auto.	05 59 71 58 81	
PEREIRA DE OLIVEIRA	Peinture en bâtiment	05 59 92 04 28	
PERUILHE	Quincaillerie - plomberie	05 59 60 14 40	
PHARMACIE DES PYRENEES	Pharmacie	05 59 60 23 48	
Relax Attitudes	relaxation pour tous les âges	06 08 85 33 52	<a href="http://relaxattitudes.fr">http://relaxattitudes.fr</a>
SARL CAMET-MOURAA	Travaux agricoles	05 59 60 21 32	06 87 92 14 62
SAS EBERARD	Pompes funèbres - marbrerie - funérarium	Bureau 05 59 71 68 54	Funérarium (rue de l'église) 05 59 60 03 59
SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE DU SUD (SHIS)	Production et distribution d'électricité	05 59 60 15 10	
SODEXO ENTREPRISES	Restaurants d'entreprises, de collectivités	05 59 60 50 70	
S.P.E.M	Plomberie	05 59 60 13 10	

## Au pôle médical

NOM	ACTIVITE	Contact 1	Contact 2
Alicesthétique	Esthéticienne maquilleuse	06 63 27 22 07	<a href="http://www.alicesthetique.com">www.alicesthetique.com</a>
CABINET INFIRMIERS FOINELS Manuèle et RIEFFEL Jean-Marie	Soins à domicile et sur rendez-vous au cabinet	06 32 83 25 27	
Chrystal RENÉDO-PÉRISSÉ	Diététicienne-Nutritionniste	06 30 75 29 28	
CREASMILE	Prothésiste dentaire	05 59 32 62 86	<a href="mailto:labo.creamile@gmail.com">labo.creamile@gmail.com</a>
FONTAGNERES Emily	Shiatsu	07 86 68 25 36	Pôle médical
HIRIGOYEN Isabelle	Sage-femme	06 78 94 22 39	
LAVIELLE Stéphanie	Cabinet de psychomotricité	06 71 52 61 41	<a href="mailto:lavielle.stephanie@gmail.com">lavielle.stephanie@gmail.com</a>
MERMIN-LAFONTAINE Mélanie	Podologue Pédicure	06 20 69 74 10	Pole médical
ROBLES Muriel	Masseur Kinésithérapeute	06 11 41 98 49	

## Au pôle commercial

NOM	ACTIVITE	Contact 1	Contact 2
Au Petit Bonheur	Boulangerie - pâtisserie	05 59 71 54 72	
Aux saveurs rôties	Rôtisserie	06 46 30 62 69	<a href="https://aux-saveurs-roties.eatbu.com">https://aux-saveurs-roties.eatbu.com</a>
BIOPLAZZA	Epicerie snack bio	05 24 36 53 55	<a href="mailto:info@bioplazza.com">info@bioplazza.com</a>
FRIP'STyle	Vente vêtements neuf et occasion	07 66 01 58 41	<a href="mailto:aumerine1603@gmail.com">aumerine1603@gmail.com</a>
L'AGAPANTHE	Fleuriste	09 52 52 19 59	<a href="http://www.lagapanthe.net">www.lagapanthe.net</a>

# DEMOGRAPHIE juin 2020 à mai 2021

## Naissances

2020

BERAHOU Eden  
BIROU Maëleen  
BRU DEBIEVRE Agathe  
CHŒUR Balian  
HUBERT Lohan  
LACOSTE Victoria  
MIQUEL Tiago  
ROY Théo  
SALLES MENJOU DIT  
PIERROU Olivia

2021

BALOUS Aaron  
LAROCHE Alma



## Mariages



2020

MARTEAU Thomas et  
HOURCLE Aurélie

PUECH Lionel et  
VINCENT Christel

## Décès

2020

CONCHEZ-BOUEYTOU Jean  
DUPLÉ André  
HAURIE Marie  
MARTIN Georgette épouse MENGUAL  
ORY Patrick  
SICABAIGT Alphonse

2021

AUDIBERT Lucien  
JOACHIM Irène épouse EBERARD  
LOPEZ Henri  
MORA Gérard  
TISSEUR Vincent



## Enquête publique Modification du PLU

Dans le cadre de la modification du PLU, une enquête publique se déroulera, sauf imprévu, du lundi 28 juin au jeudi 29 juillet 2021.

Les dates de cette enquête seront confirmées sur le site internet de la commune ainsi que par affichage en différents lieux dont la Mairie.

## Résultat du concours photo 2020

En 2020, la commune de Pardies organisait un concours photo avec le thème "Couleurs d'automne". Cette année c'est Christiane HAURAT de Lahourcade qui remporte le concours avec sa victoire dans les deux catégories du concours : la meilleure photo et le meilleur classement de toutes les photos présentées. Félicitations!



La photo gagnante dans la catégorie meilleure photo. Photo Christiane HAURAT

## Concours photo 2021

La commune de Pardies organise un concours photo jusqu'au 31/12/2021. Ce concours gratuit est ouvert à tous.

Le thème de ce concours est : "Regards sur l'industrie".

Les prises de vues ne sont pas limitées aux limites géographiques de la commune. Elles devront être en rapport avec le thème.

Les photographies seront envoyées à [concours.photo@pardies.fr](mailto:concours.photo@pardies.fr) sous forme numérique uniquement.

Toutes les informations sur le règlement et les inscriptions se trouvent sur le site internet [www.pardies.fr](http://www.pardies.fr) ou en mairie.